



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 octobre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 2

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sandy LACROIX, M. Yvon DELCHET par M. Patrick BROQUERIE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Clément VERGNE par M. Serge HULPUSCH, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Yvette FOURNIER, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL à partir de 19h45

Etaient absents : Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Madame Sandy LACROIX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Transfert de voies du domaine privé de la commune vers le domaine public

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget Ville,
- Considérant que le lotissement du Rodarel a été construit en 1984 par la Société Anonyme d'Economie Mixte La construction Immobilière de Tulle (SAEM CIT),
- Considérant que des difficultés financières ont conduit cette SAEM à cesser ses activités et que l'ensemble de son patrimoine a été transféré à la Ville de Tulle par délibération du 13 juillet 2002,
- Considérant que les voies de circulation du lotissement appartiennent encore aujourd'hui au domaine privé de la commune de Tulle,
- Considérant que ces voies aménagées et entretenues sont affectées à l'usage direct du public et qu'elles ne relèvent donc plus du domaine privé de la commune et doivent être transférées dans son domaine public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Accepte le transfert du domaine privé au domaine public de la commune des parcelles suivantes :

- AD 292 (Rue Jacques Brel)
- AD 293 (Rue Georges Brassens)
- AD 550 (Avenue Louis Aragon)
- AD 492, AD 551, AD 358 (Impasse des pervenches)
- AD 382 (Impasse des myosotis)
- AD 360 (Impasse des tulipes)
- AD 362 (Impasse des mimosas)
- AD 546 (Impasse des œillets)
- AD 547 (Rue des pâquerettes)
- AD 548 (Impasse du muguet)

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance

Sandy LACROIX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 08 OCT. 2025

Date et ref de l'accusé de réception : 08 OCT. 2025

D2 - 07/10/2025



Vu,
Le Maire,
Bernard COMBES

